

Direction des sécurités  
Bureau des politiques publiques de sécurité

**EXAMENS SANGUINS A EFFECTUER SUITE A SUSPENSION OU ANNULATION POUR  
STUPÉFIANTS**

**APPORTER LES RÉSULTATS D'ANALYSE D'URINE LE JOUR DE LA VISITE MÉDICALE**

FAIRE PRATIQUER EN LABORATOIRE UNE ANALYSE D'URINE AUPRÈS D'UN LABORATOIRE  
POUR :

- THC
- Amphétamines
- Opiacés
- Cocaïne

**Date :** \_\_\_\_\_ **Cachet du laboratoire \*:**

Le laboratoire prendre soin de vérifier l'identité de l'intéressé et d'apposer son cachet sur le présent formulaire

Les analyses sont à effectuer auprès du laboratoire d'analyses médicales de votre choix et devront être apportées le jour de la visite médicale.

En cas de non présentation, la visite médicale sera annulée.

En cas de doute sur les résultats d'analyses produits, les médecins pourront demander une contre expertise aux frais de l'intéressé.

S'agissant d'un examen de Prévention, les frais engagés ne peuvent être pris en compte par la sécurité sociale et le laboratoire ne peut en aucun cas délivrer une feuille de maladie.

**AFIN DE CONSERVER LE SECRET MÉDICAL, LE LABORATOIRE PRENDRA SOIN DE NE PAS ADRESSER EN PRÉFECTURE LES RÉSULTATS D'ANALYSE. L'USAGER REMETTRA EN MAIN PROPRE LES RÉSULTATS D'ANALYSE AUX MÉDECINS DE LA COMMISSION MEDICALE PRIMAIRE DES PERMIS DE CONDUIRE.**